

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 4-71 rendant exécutoire la délibération n° 4-71 du 27 avril 1971 portant modification de la taxe de base déterminant les tarifs du service des télécommunications dans le régime intérieur

n° 4-71

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
27 avril 1971

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1971

Date du numéro
25 mai 1971

VISAS

Le Conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications, A adopté la délibération ci-après :

TEXTE INTÉGRAL

La taxe de base déterminant les tarifs du service des télécommunications dans le régime intérieur est fixée à 30 FD. la présente délibération prendra effet le 1^{er} juillet 1971.